



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 14 février 1959

Classe 71 f

Fred Byrde, Genève, est mentionné comme étant l'inventeur

BREVET PRINCIPAL

Jeanrichard S. A., Genève

Demande déposée : 17 décembre 1957, 18 1/2 h. — Brevet enregistré : 31 décembre 1958

**Pièce d'horlogerie à lunette tournante**

La présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie à lunette tournante.

Cette pièce d'horlogerie est caractérisée par le fait que ladite lunette est montée à cran, avec jeu, sur le corps de boîte, un ressort annulaire étant logé dans une gorge de l'un des deux éléments — corps de boîte et lunette — et exerçant radialement, au moyen d'ondulations qu'il présente à cet effet, une pression élastique sur lesdits éléments afin d'assurer entre eux une friction empêchant la lunette de tourner intempestivement.

Le dessin représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La figure est une coupe axiale d'une partie d'une boîte de montre-bracelet.

La boîte de montre représentée comprend un corps de boîte 1 dans lequel est engagée une glace 2 munie d'une bague de tension 3. Une lunette tournante 4 est montée à cran sur le corps de boîte 1. En section droite, l'angle que forme la partie en saillie 4a de la lunette accrochée à cran au corps de boîte est inférieur à l'angle de la gorge annulaire 5 du corps de boîte, en V, dans laquelle pénètre cette partie 4a. La lunette est ainsi montée avec jeu sur le corps de boîte, ce qui lui permet de tourner librement.

Une gorge annulaire intérieure 6 est pratiquée dans la lunette 4. Cette gorge renferme un ressort-fil 7 en forme d'anneau ouvert, légèrement ondulé radialement de manière à prendre appui, par points, sur une surface cylindrique 8 du corps de boîte. Ce ressort force légèrement dans la gorge et exerce sur le corps de boîte une pression radiale empêchant la lunette 4 de se déplacer intempestivement.

En variante, le ressort 7 pourra, au lieu d'être uniformément ondulé, présenter quelques bossages intérieurs obtenus par pliage du fil le constituant et prenant appui radialement sur le corps de boîte.

Enfin, on pourra prévoir le cas où le ressort serait logé dans une gorge du corps de boîte et prendrait appui élastiquement sur une surface de portée de la lunette.

REVENDEICATION :

Pièce d'horlogerie à lunette tournante, caractérisée par le fait que ladite lunette est montée à cran, avec jeu, sur le corps de boîte, un ressort annulaire étant logé dans une gorge de l'un des deux éléments — corps de boîte et lunette — et exerçant radialement, au moyen d'ondulations qu'il présente à cet effet, une pression élastique sur lesdits éléments afin d'assurer entre eux une friction empêchant la lunette de tourner intempestivement.

SOUS-REVENDECATIONS :

1. Pièce d'horlogerie suivant la revendication, caractérisée par le fait que ledit ressort est un ressort-fil en forme d'anneau ouvert logé dans une gorge annulaire intérieure de la lunette et prenant appui élastiquement sur une surface cylindrique du corps de boîte.

2. Pièce d'horlogerie suivant la revendication, caractérisée par le fait qu'en section droite, l'angle formé par la partie en saillie de la lunette s'accrochant à cran dans le corps de boîte est inférieur à l'angle de la rainure en V du corps de boîte dans laquelle pénètre ladite saillie.

Jeanrichard S. A.

Mandataire : Jean S. Robert, ing.-cons., Genève

